EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DCM-2020-016

Préfecture de la Corrèze,
reçu le

28 MAI 2020

Contrôle de légalité

Nombre de conseillers en exercice :	**19**
Nombre de conseillers présents :	**9**
Nombre de conseillers représentés :	**8**
Nombre de conseillers non représentés :	**2**
Nombre de votants :	**17**

Vu l'article 10 de la loi n°2020-1290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, modifié par l'article 1er de l'ordonnance n°2020-562,

L'an deux mil vingt, le lundi 25 mai 2020 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de NAVES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette MADELMONT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020

Présents: Mme MADELMONT Huguette, M BAR Maurice, M LAVAL Jean-Luc, Mme DUCLOUX Béatrice, M JERRETIE Christophe, Mme VALETTE Nathalie, Mme TAVE Isabelle, M ESTRADE Jean-Bernard et Mme HEIDERICH Claudine.

Absents excusés et représentés: Mme DIGNAC Agnès est représentée par Mme VALETTE Nathalie, M ROSSIGNOL Jean-François est représenté par M JERRETIE Christophe, M CHEVALIER Sébastien est représenté par Mme DUCLOUX Béatrice, M LE MAGUET Aurélien est représenté par M BAR Maurice, Mme JAYAT Françoise est représentée par Mme MADELMONT Huguette, M FERRIERE Samuel est représenté par Mme DUCLOUX Béatrice, Mme BOURRISSOUX Pascale est représentée par M BAR Maurice, et M BRETTE Alain est représenté par M ESTRADE Jean-Bernard.

Absents excusés et non représentés: M NADAL Stéphane et M BASSALER Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Mme TAVE Isabelle.

OBJET : Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'urbanisme (P.L.U).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-46,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 Décembre 2018 par laquelle le conseil municipal est informé que la procédure de modification n°1 du PLU sera prescrite par arrêté de Madame le Maire,

Vu l'arrêté de Madame le Maire en date du 7 Février 2019.soumettant à enquête publique le projet de modification n°1 du P.L.U,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les avis des services consultés,

Vu l'exposé de Madame le Maire concernant :
- les modifications apportées au projet de modification n°1 du Plan Local d'urbanisme :
1°) Identifier des bâtiments agricoles en vue d'un changement de destination au sein des zones A et N,
2°) Adapter le règlement littéral à la règlementation thermique actuelle et aux bases de l'architecture moderne,
- les observations formulées pendant l'enquête publique,
-les avis des Personnes Publiques Associées,

Considérant la modification n°1du P.L.U telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix pour :

1°) décide d'approuver la modification n°1du P.L.U tel qu'il est annexé à la présente,

2°) Dit que conformément à l'article L153-20 et suivants du code de l'urbanisme, le dossier définitif de modification n°1 du P.L.U. tel qu'arrêté par le conseil municipal, sera tenu à la disposition du public,

3°) Dit que conformément à l'article R 153-23 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département.

4°) Dit que conformément au premier alinéa de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, la publication sera effectuée sur le portail national de l'urbanisme prévu à l'article L 133.1 du code de l'urbanisme,

5°) Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Délibération adressée à
Monsieur le Préfet de la Corrèze le : 28 mai 2020
et publiée le : 28 mai 2020

Pour copie conforme,
Ainsi fait et délibéré
Les mêmes jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Mme le Maire,

Huguette MADELMONT

Préfecture de la Corrèze,
reçu le
28 MAI 2020
Contrôle de légalité